

Une demande de mutation est un moment fort dans la carrière des agents. Leurs questionnements sont multiples, en témoignent les nombreuses sollicitations auprès non seulement des services RH locaux ou de la DG mais aussi auprès des représentants des OS et des élus nationaux.

Beaucoup de collègues souhaiteraient pouvoir se projeter mais, entre les suppressions d'emplois qui rendent incertains les TAGERFIP des différentes directions, le télescopage des mouvements des stagiaires et des titulaires, les règles d'affectation qui ont été modifiées par les LDG, la départementalisation des affectations, les restructurations incessantes de notre administration, et tant d'autres aléas, les agents qui font une demande de mutation évoluent dans le brouillard jusqu'à la date de parution des mouvements.

Alors, qu'elle ne fût pas notre déception à la lecture du document fourni comme base de nos échanges pour la réunion de ce jour !

La délégation CFDT-CFTC Finances publiques avait, semble-t-il, surinvesti la portée de cette réunion, pensant (naïvement ?)

- que nous aurions des échanges construits sur l'élaboration d'une affectation la plus fine possible dès le mouvement national, ce que devrait permettre sans difficulté l'application MOUVRH
- que nous aurions des échanges construits sur la problématique des mouvements des stagiaires qui viennent percuter ceux des agents titulaires. Les diapos 21 et 27 effleurent ce sujet mais l'évacuent rapidement sans qu'aucune piste ne soit ouverte qui permettrait de trouver une solution.
- que nous aurions des échanges construits sur la situation de nos collègues ultramarins prioritaires mais en attente de mutation. Quel que soit le grade, les années d'attente sont intolérables pour nos collègues en attente de rapprochement. On le sait tous autour de cette table, ce blocage conduit à des situations individuelles compliquées voire catastrophiques.
- que nous aurions des échanges construits sur les conséquences de la réforme des formations initiales et notamment celle des contrôleurs. En ouvrant la formation en octobre, et en envoyant les stagiaires en stage pratique probatoire dès avril, soit à contre-courant des calendriers scolaires, la DGFIP a créé les conditions pour empêcher les parents (hommes ou femmes mais encore bien trop souvent les femmes) de passer des concours et génèrent des catastrophes humaines. Une telle situation n'est pas de nature à rendre les concours externes ou internes de la DGFIP attractifs. On ne peut pas passer à côté de cette réflexion alors qu'on prétend s'interroger sur l'attractivité de la DGFIP.
- que nous aurions des échanges construits sur la situation des collègues qui ne bénéficient pas de priorités et ne peuvent que faire des demandes de mutation dites "pour convenances personnelles" et qui voient le champ des possibles se rétrécir
- que nous aurions des échanges construits sur les effets pervers des délais de séjour qui empêchent des collègues de candidater sur des postes au choix alors que leur parcours correspond aux attentes et qui voient, in fine, ces postes pourvus par des contractuels.

En matière de mobilités, l'alliance CFDT-CFTC Finances publiques revendique :

- Une information transparente et sincère des emplois vacants de la DGFIP pour éclairer les agents dans leur choix de mutation et pourvoir les emplois vacants
- La possibilité pour les agents titulaires de participer à un mouvement complémentaire concomitant à celui de 1^{res} affectations des stagiaires, évitant ainsi les phénomènes d'enjambement
- la fin de la départementalisation et l'affectation des agents la plus fine possible (résidence/mission) dès la parution du mouvement national
- la suppression du recrutement « au choix », recrutement arbitraire et opaque, qui, dans les cas limités de nécessité impérieuse, **peut** être avantageusement remplacé par un recrutement dit « au profil » fondé sur des critères prédéfinis précis offrant transparence et contestabilité
- La suppression des délais de séjour qui freinent la mobilité des agents
- L'abandon de l'idée de mettre en place un délai de séjour maximal pour certains emplois. Cette mesure va à l'encontre des intérêts des agents mais aussi de ceux de la DGFIP qui se privera ainsi de compétences et d'une expérience acquises par des agents qui occupent des emplois depuis de nombreuses années.

Vous l'aurez compris, les attentes des agents sont énormes en matière de mobilité parce qu'elles sont à la frontière du professionnel et du personnel. L'alliance CFDT-CFTC Finances publiques continuera de porter leurs revendications.